

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 février 2019

Date de convocation : 05 février 2019

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN Claude BLANC Benjamin CHABERT, René BAYLE Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON.

Excusés (es) :

Absents(es) : William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Urbanisme

Permis de construire

- **CAILLAT Vincent** Construction d'un hangar agricole: Avis favorable

Déclaration préalable

- **BAYLE Richard** Construction d'un abri de jardin parcelle C 1098 : Avis favorable

3 Convention autoroute

L'Etat par l'intermédiaire du concessionnaire AREA a transmis un projet de convention pour définir les conditions de gestion des rétablissements de communications créés par lors de la construction A49.

Pour la commune de Beaulieu il s'agit de 4 ouvrages supérieurs (PS 9210/9215/9220/9225).

Un PV de remise a été effectué le 24 novembre 1995 suivant une délibération du CM de Beaulieu en date du 29 avril 1994.

Cette convention définit les modalités d'entretien et d'intervention relevant du concessionnaire et celle de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire de signer cette convention.

4 Règlement location de la salle polyvalente

Quelques modifications doivent être apportées pour préciser les critères d'attribution pour les demandes de personnes ou associations extérieures à la commune.

5 Travaux La Cure

Information sur l'avancement des travaux :

Le chantier se déroule dans les délais. le traitement de la charpente a été supprimé, l'économie financera le changement des tuiles du toit du porche.

Les fenêtres bois sont remplacées par des menuiseries en aluminium avec des volets intégrés.

6 Poteau d'incendie

Dans le cadre des 2 branchements d'eau des appartements de la cure il serait opportun de poser un poteau d'incendie à l'angle de la murette du bâtiment.

Les distances conseillées en agglomération étant de 200 mètres, les 2 poteaux existants étant supérieurs à cette distante la pose d'un nouveau poteau améliorerait la sécurité incendie de ce secteur.

Après en avoir délibéré e Conseil municipal valide cette proposition.

7 Programme voirie 2020/2022

Des programmes triennaux pour l'entretien de la voirie communale sont subventionnés par le Département à hauteur de 25 %.

Le programme actuel se termine en 2019 aussi pour prévoir des travaux de voirie dans les années 2020/2022, il y a lieu d'en faire la demande au plus tôt. Les voies communales 5/6/7/12 ayant souffert des dernières intempéries, il y a lieu de prévoir des réparations sur ces chaussées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide cette proposition et charge le Maire d'entreprendre les démarches auprès du Conseil général.

8 Délibération sur le projet SAGE

Notre secteur fait partie du périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux « Bas Dauphiné-Plaine de Valence » qui a pour vocation la préservation des ressources en eaux souterraines.

Après 5 années de travail associant des représentants des usagers (agriculteurs, industriels, pêcheurs...) des collectivités, de l'Etat la commission locale de l'Eau a signé à l'unanimité moins une voix ce document qui vise :

- Assurer une bonne gestion quantitative durable de l'eau
- Maintenir ou restaurer de la qualité des ressources et des milieux
- Consolider et améliorer la connaissance des eaux souterraines.
- Conforter la gouvernance partagée de l'information

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d'aménagement et de gestion des Eaux présenté par la communauté de l'eau.

9 Divers